

1. Le commissaire-priseur désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique ou morale titulaire de l'office de commissaire-priseur judiciaire qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

2. Conformément à la loi, les indications portées sur la liste de vente ou le catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de ses experts, lesquels garantissent l'authenticité des lots mis en vente, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation des lots et portés au procès verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. **Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations et les accidents.**

Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

3. Le commissaire-priseur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis. Le commissaire-priseur se réserve le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

4. La vente est conduite en EUROS et **les enchères qui sont formées sont annoncées par le commissaire-priseur hors frais et hors taxe.** Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ils sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et annoncés par le commissaire-priseur au début de la vente.

5. **Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.** En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

6. **Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.** Il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. **Le magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur à quelque titre que ce soit.**

7. **La vente est faite expressément au comptant. L'adjudicataire paiera au commissaire-priseur le prix principal de son enchère augmenté des frais. Les frais sont différents selon que le lot est mis en vente à titre judiciaire ou volontaire et que l'acquisition est faite en salle ou par internet.**

- Pour les lots mis en vente à titre judiciaire, les frais sont de 14,40% TTC (TVA : 20 %)  
- Pour les lots mis en vente à titre volontaire, les frais sont fixés par le commissaire-priseur à 20% TTC (TVA : 20%)

#### Livres et manuscrits :

- Pour les lots mis en vente à titre judiciaire, les frais sont de 12,66% TTC (TVA à 5.5%) pour les livres et 14,40 % (TVA : 20 %) pour les manuscrits.

- Pour les lots mis en vente à titre volontaire, les frais sont fixés par le commissaire-priseur à 17,58% TTC (TVA : 5,5%) pour les livres et 20 % TTC (TVA : 20 %) pour les manuscrits.

- Pour les lots acquis via Internet, les frais habituels sont majorés de 3,60% TTC

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. Tout acquéreur de l'union européenne, assujéti à la T.V.A., doit, au moment de la vente, indiquer **son numéro d'identification** en vue d'une livraison intra-communautaire et **justifier de l'expédition vers l'autre** état membre ; dès l'adjudication prononcée, il doit régulariser sa situation auprès du commissaire-priseur. L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai pour faire parvenir **les justificatifs de l'exportation.** Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

8. Les paiements en espèces sont plafonnés à :

- 1.000 EUR frais et taxes comprises pour les particuliers et professionnels ressortissants français  
- 15.000 EUR frais et taxes comprises pour les particuliers ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.

9. Les clients non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par virement international SWIFT.

10. En cas de paiement par chèque non certifié, le commissaire-priseur se réserve le droit de différer la délivrance des lots adjugés jusqu'à l'encaissement effectif du chèque. **Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leurs achats ou encore de régler par virement domestique SEIPA.**

11. **Ordres d'achat.** Le commissaire-priseur et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les clients qui ne peuvent pas assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être impérativement **formulés par écrit ou par Interenchères et accompagnés d'un chèque ou d'un relevé d'identité bancaire et de 2 copies recto verso de 2 pièces d'identité au nom de l'acheteur.** Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Le commissaire-priseur ne peut être considéré comme responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause. **La prise en compte des ordres ou demandes d'appels téléphoniques reçus moins de 24 h avant la vente ne sont pas garantis.**

12. **Enchères par téléphone uniquement pour les lots d'un montant minimum déterminé par le commissaire-priseur (généralement 200/300 € minimum) :** Si vous souhaitez enchérir par téléphone, **veuillez en faire la demande par écrit** accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et de 2 copies de 2 pièces d'identité, au plus tard 24 heures avant la vente. **Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non obtention de la ligne téléphonique.**

**13. Expédition des lots achetés à distance :** L'expédition des lots non encombrants sera assurée par la société MAIL BOXES ETC, partenaire de nombreuses Salles des Ventes.

- Afin de vous assurer leur qualité de service au meilleur prix, les retraits des lots seront regroupés, pour limiter les coûts d'enlèvement. En conséquence, un certain délai pourra être nécessaire entre l'acceptation du devis et votre réception, afin de compléter le volume de chargement possible.

- Forfait minimum du service "Retrait/Emballage/Expédition" : 20,00 € TTC (objet de dimensions maximales 20x20x10cm et/ou de poids inférieur ou égal à 1 kg). Prix sur devis au-delà.

Il vous suffira de transmettre par mail votre bordereau acheteur, fourni par l'hôtel des ventes, à l'adresse [mbe2507@mbefrance.fr](mailto:mbe2507@mbefrance.fr) de la société Mail Boxes Etc. qui vous proposera un devis de la prestation.

Les lots les plus encombrants tels que les meubles seront à faire enlever par le transporteur de votre choix. Voici les coordonnées de ceux qui ont l'habitude de travailler avec nous, n'hésitez pas à leur demander un devis :

- **ART TRANSPORTS BERNARD** au **06.50.82.45.15** ou le **05.63.02.66.55**  
([michel.bernard34@wanadoo.fr](mailto:michel.bernard34@wanadoo.fr))
- **CHARTIER** 06.07.72.66.78  
([georgesoma@hotmail.fr](mailto:georgesoma@hotmail.fr))

**14. Enchères en ligne via [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com).** Si vous souhaitez enchérir en ligne, veuillez-vous **préinscrire sur [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) et renseigner les éléments relatifs à votre identité et à votre carte bancaire.** Vous acceptez, de ce fait, que [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) communique au commissaire-priseur tous les renseignements relatifs à votre inscription et à votre carte bancaire. Le commissaire-priseur se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez le commissaire-priseur, s'il le souhaite, à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés comme susmentionnés.

**Vos envois sont assurés par :**



**MAIL BOXES ETC**

Partenaire des meilleures Salles des Ventes

**Si vous souhaitez recevoir un DEVIS pour l'enlèvement, l'emballage et l'envoi de vos lots :**



Envoyez votre bordereau acquéreur *par mail* à : **[mbe2507@mbefrance.fr](mailto:mbe2507@mbefrance.fr)**

(ou contactez-nous au : 02.47.39.35.84)